

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*,—De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Stringer* et autres, du township de *Sherrington*, et du révérend *J. Edouard Perrault* et autres, de *St. Rémi*, dans le comté de *Napierville*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre 142, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

De *G. B. Burland*, de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser le commissaire des patentes à continuer en force pour une période de dix ans à compter du 1er avril, 1878, en faveur du pétitionnaire, les lettres patentes ci-devant accordées à *George Mathews*, pour une certaine encre destinée à l'impression des billets de banque, et demandant aussi que les dites lettres patentes s'étendent à tout le *Canada*.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*, demandant que le tarif soit remanié de manière à placer les cultivateurs du *Canada* sur un pied d'égalité avec ceux des *Etats-Unis*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Consolidée allant au 8 de février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

( Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable M. *Simpson* a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Ontario*, avec leurs résidences et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux à la date du 1er février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

( Voir documents de la session No. 15.)

L'honorable M. *Bureau*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
22 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles :